



Pension alimentaire annulé au 1ier septembre?

Par **savanah18**, le **28/07/2012 à 09:21**

Bonjour, rnJ ai 3 enfants, mes 2 ainés vont vivre dès le 1 ier septembre chez leur père selon le jugement rendu , ma question est la suivante, mon ex mari est il sensé me verser la pension alimentaire pour les mois de juillet et aout 2012 qui a été mise en place selon le premier jugement, sachant que pour le nouveau compte rendu, cette contribution alimentaire a été annulé, la contribution alimentaire est elle annulée dès le 1 ier septembre ou avant? Vous remercie par avance de votre réponse. s.p

Par **cocotte1003**, le **28/07/2012 à 13:33**

bonjour, elle s"annule au moment ou les enfants partent chez leur pere, pour les vacances ou définitivement, cordialement

Par **kangour29**, le **30/07/2012 à 17:30**

c'est faux!rnla PA est obligatoire pour les vacances.

Par **kangour29**, le **30/07/2012 à 17:31**

c'est faux!nla PA est obligatoire pour les vacances.